

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du

02 SEP. 2026

fixant la composition du jury de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2027, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2026 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2027, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2027 est composé comme suit :

Présidente :

- **Madame ZEGHMAR Nadia** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Cheffe du bureau de l'encadrement, DPJJ/SDRHRS/RH5 ;

Vice-présidente :

- **Madame LACARRERE Angéline** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Directrice territoriale, DTPJJ Haute-Garonne Ariège Haute Pyrénées ;

Membres du jury :

- **Madame BENARAB Lila** | *Directrice des services hors classe de la PJJ en détachement* | Directrice pénitentiaire d'insertion de probation, SPIP Nord MO Lille ;
- **Monsieur GREGOIRE Laurent** | *Directeur des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Directeur interrégional honoraire, DIR GRAND EST ;
- **Madame JAGIELA Delphine** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | STEMO La Roche-sur-Yon ;
- **Monsieur MOREL Laurent** | *Attaché principal d'administration de l'Etat* | Responsable de l'appui au pilotage territorial, DTPJJ Nord ;
- **Madame MORUCHON Astrid** | *Directrice fonctionnelle de la PJJ* | Responsable des politiques institutionnelles, DTPJJ Alpes-Maritimes ;
- **Monsieur NAKIB Omar** | *Directeur des services hors classe de la PJJ* | STEMO Courdimanche ouest Val-d'Oise ;
- **Monsieur PERRIN Frédéric** | *Attaché d'administration hors classe de l'Etat* | Conseiller mobilité carrière, SG/SRH/SDSTRAT/ACCFORM ;
- **Monsieur PEYROT Jean-Marc** | *Directeur des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Directeur des services honoraire de la PJJ ;
- **Madame PIETERAERENTS Rachel** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Directrice territoriale, DTPJJ Limousin ;
- **Monsieur TETEVIDE Christophe** | *Attaché administratif hors classe de l'Etat* | Chargé de mission attractivité et dossier transverses, DPJJ/SDRHRS ;
- **Madame VERDIER Camille** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | STEMO Drôme-Ardèche Privas ;
- **Madame ZERWETZ Malika** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Cheffe de section diversification des modes de prise en charge éducative, DPJJ/SDMPJE/K2 ;

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 SEP. 2026**

Pour le garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
par délégation,
Pour le Directeur de la protection judiciaire
de la jeunesse
par délégation,

Cheffe du bureau
du Recrutement et de la Formation


Cécile FOLEA